

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE
ROBACHE DURANT DES TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 2 novembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux d'élagage,

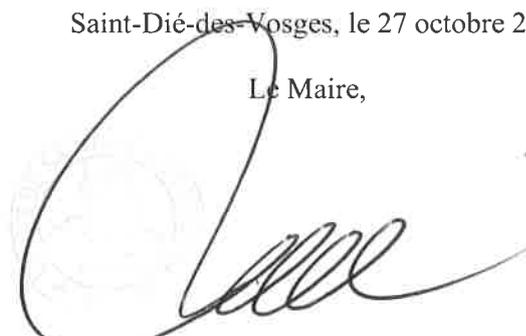
- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores route de Robache, entre la route des Molières et le chemin du Vieux Moulin.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 octobre 2020

Le Maire,



David VALENCE